



Augmentation abusive du loyer

Par Icar, le 19/02/2014 à 13:08

Bonjour, locataire depuis 9 ans au 31/01/14, mon propriétaire vient de m'envoyer un courrier simple par l'intermédiaire de son notaire dont le contenu est le suivant:

loyer initial 750.00€ en 2005

indice 3 imè trim.

révision en 2008: $750.00€ \times 1.443 : 1.272 = 850.83€$

révision en 2014: $850.83€ \times 1.612 / 1.443 = 950.47€$

soit un loyer à compter du 1/02/14 de 1014.56€ ttc

Est ce que le mode de calcul est correct? a t il le droit d'augmenter autant le loyer ?? Je n'ai pas reçu de recommandé avec AR, son courrier date du 21/01/14. merci de votre réponse.